Communauté Communes des Terres du Val de Loire

PROJET ÉDUCATIF

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

I. L'ORGANISATEUR :

La communauté de communes des Terres du Val de Loire est née, au 1er janvier 2017, de la fusion entre les communautés de communes, de la Beauce Oratorienne, du Canton de Beaugency, du Val d'Ardoux et du Val des mauves. Cette nouvelle entité possède un territoire de 659 km². Ce vaste territoire s'étend de la Beauce à la Sologne avec 25 communes pour 48 008 habitants.
L'organisateur a pour but de proposer sur son territoire des accueils collectifs de mineurs répondant aux besoins des familles en termes d'accueils avant et après l'école, en complément des actions éducatives menées dans le cadre scolaire et durant congés scolaires.
Les compétences Enfance et Jeunesse dépendent du Pôle Services à la Population qui gère en outre les domaines de la petite enfance, des affaires scolaires, de la vie associative, des équipements sportifs, de la lecture publique et de la culture.

II. LES INTENTIONS ÉDUCATIVES ET VALEURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Il s'agit de développer des Accueils Collectifs de Mineurs accessibles à tous, de qualité, afin :

- de répondre aux attentes des familles concernant les modes de gardes des enfants, en leur offrant un accueil de qualité,
- d'organiser des loisirs et des vacances pour tous,
- de développer des lieux agréables pour les enfants, des lieux de rencontres, de découverte, d'apports pédagogiques, d'écoute, d'échanges et de dialogues avec les enfants, les adolescents et les familles.

Les Accueils de Loisirs Mineurs doivent être des lieux qui permettent aux enfants de vivre des situations différentes de celles passées à l'école ou en familles.
C'est des lieux ont l'on aime venir s'amuser, apprendre, rencontrer de nouvelles personnes, des lieux de socialisation. Des lieux où l'on passe de bons moments et où l'on a de bons souvenirs, une source de connaissance, d'épanouissement et d'expériences à échanger et à raconter.

Pour cela, la communauté de communes des Terres du Val de Loire définit les objectifs éducatifs suivants :

- permettre à l'enfant de vivre un temps de vacances,
- favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins de chaque âge, notamment par l'organisation de séjours accessoires aux accueils de loisirs sans hébergement.
- amener l'enfant à découvrir des pratiques variées, favorisant son esprit créatif et la découverte du milieu local environnant grâce aux sorties et aux jeux de découverte,
- favoriser l'apprentissage des valeurs de tolérance, de solidarité et de respect entre les individus : enfants/enfants, enfants/adultes, adultes/adultes ainsi que le respect des locaux et du matériel et de l'environnement,
- permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix.
- Rendre les jeunes responsables et acteurs dans l'organisation de leurs activités.

Il appartient aux équipes de Direction/ Animation de s'approprier ces objectifs et de les développer dans le cadre d'un projet pédagogique qui leur sont propre (avec des objectifs spécifiques, des méthodes, des outils, des moyens, des critères …)
Les équipes d'Animation devront être attachées à privilégier au maximum l'aspect relationnel avec les enfants, mais aussi avec leur famille : le temps d'accueil devra être un moment convivial et un temps d'échange important.

III. LES MOYENS :

Les compétences enfance et jeunesse de la communauté de communes se répartissent sur trois sites. Selon les animations et activités accessoires, les groupes pourront être amenés à se déplacer sur le territoire.

A. Les accueils de loisirs périscolaires :

1) Ouzouer-le-Marché :

- Les locaux :

L'Accueil Périscolaire du mercredi se déroule dans les locaux de l'École « Jules Vernes »

- Les horaires :

L'accueil des enfants se fait entre 9h et 10h. Le départ se déroule entre de 17h et 18h. De 7h à 9h et de 18h à 19h, nous proposons une garderie.

- L'encadrement :

L'équipe est constituée d'une directrice titulaire du BEATEP et d'animateurs diplômés (BAFA ou cap petite enfance) ou non diplômés.

2) Épieds-En-Beauce :

- Les locaux :

L'accueil périscolaire est installé à l'école maternelle d'Epieds en Beauce, 25 rue du Petit Chasseur. Nous utilisons les salles destinées au périscolaire ou les salles de classes.

- Les horaires :

✓ Périscolaire du matin : 7h00 à 8h45
✓ Périscolaire du soir : 16h45-19h00
✓ Mercredi : 7h – 19h00

- L'encadrement :

L'équipe est constituée d'une directrice titulaire du BAFD et d'animateurs diplômés (BAFA ou cap petite enfance) ou non diplômés. Tous sont salariés à l'année de la communauté de communes. Ce sont les animateurs qui prévoient les activités quotidiennes.

B. Les accueils de loisirs sans hébergement :

1) Ouzouer-le-Marché :

- Les locaux :

Pour les vacances d'été, l'accueil de loisirs est installé à l'École « Jules Vernes » pour les 3-6 ans et sur le site du collège d'Ouzouer-le-Marché pour les enfants de 7 à 14 ans. Il est à proximité du complexe sportif et de la piscine municipale d'Ouzouer-le-Marché.
Pour les petites vacances scolaires, l'accueil de loisirs se déroule à l'école maternelle et primaire d'Ouzouer-le-Marché

- Les horaires :

L'accueil de loisirs est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h.
Une garderie est proposée le matin de 7h00 à 9h et le soir de 18h à 19h.

- L'encadrement :

L'équipe est constituée d'une directrice titulaire du BEATEP, référente, garante et porteuse du présent projet. Elle est salariée à l'année de la communauté de communes, est sous la responsabilité hiérarchique du directeur du pôle service à la population et des animateurs recrutés pour une période donnée en fonction de l'effectif d'enfants. La Directrice élabore le projet pédagogique avec l'équipe d'animation, où apparaîtront les intentions pédagogiques, le fonctionnement détaillé des actions menées, le rôle de chacun des acteurs, les moyens matériels, l'évaluation, l'ouverture aux projets futurs. L'équipe d'animation participe à son élaboration.

2) Épieds-En-Beauce :

- Les locaux :

L'accueil de loisirs est installé à l'école maternelle d'Epieds en Beauce, 25 rue du Petit Chasseur. Nous utilisons les salles destinées à cet accueil.

- Les horaires :

L'accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (possibilité de déposer les enfants jusqu'à 10h et de les récupérer à partir de 17h)
Un temps d'accueil est proposé le matin de 7h00 à 9h et le soir de 18h à 19h.

- L'encadrement :

L'équipe est constituée d'une directrice titulaire du BAFD, salariée à l'année de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, sous la responsabilité hiérarchique du Directeur du pôle service à la population et d'animateurs diplômés (BAFA ou cap petite enfance), non diplômés ou stagiaires. Les animateurs peuvent être soient salariés à l'année de la communauté de communes, soit sous contrat (CDD ou CEE). Ce sont les animateurs qui prévoient les activités quotidiennes.

3) Le Val d'Ardoux à Jouy-Le-Potier :

- Les locaux :

Afin d'apporter un service de qualité et répondre à un besoin exprimé de la population, en 2003, il a été construit à Jouy-Le-Potier un bâtiment spécifique à l'accueil des enfants. Il se situe dans un environnement calme et sécurisé de 3 hectares et à proximité des nombreux équipements sportifs de la commune.

- Les horaires :

L'accueil de loisirs du Val d'Ardoux a une amplitude d'accueil de 7h30 à 18h30. Les familles peuvent venir par leur propre moyen ou bénéficier des transports mis en place au départ des certaines communes. Les activités ont lieu entre 9h00 et 17h00.

- L'encadrement :

L'équipe est constituée d'une directrice titulaire du BAFD, référente, garante et porteuse du présent projet, salariée à l'année de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, sous la responsabilité hiérarchique du Directeur du pôle service à la population et des animateurs recrutés pour une période donnée en fonction de l'effectif d'enfants. Ils sont sous contrat d'engagement éducatif. La Directrice élabore le projet pédagogique avec l'équipe d'animation, très détaillé où apparaîtront les intentions pédagogiques, le fonctionnement détaillé des actions menées, le rôle de chacun des acteurs, les moyens matériels, l'évaluation, l'ouverture aux projets futurs. Le reste de l'équipe (animateurs, personnels de cantine et de nettoyage, intervenants) adhèrent au projet du fait qu'ils participent à son élaboration.

C. L'accueil jeunes :

1) Ouzouer-Le-Marché :

- Les locaux :

L'Accueil Jeunes est situé au 2, Rue de la Libération – Ouzouer le Marché 41240 Beauce la Romaine.

- Les horaires :

L'Accueil Jeunes est ouvert tous les 1er et 3ème Mercredis de chaque mois de 14h30 à 17h30 au Château, 2 rue de la Libération - Ouzouer le Marché, 41240 Beauce la Romaine

Durant les vacances scolaires, l'Accueil Jeunes est ouvert suivant un planning d'activités et de sorties.
Les lieux de rendez-vous peuvent également changer et sont disponibles sur les plaquettes.
Trois types d'activités sont proposés :

- ✓ sorties
- ✓ soirée (pendant les vacances d'été)
- ✓ activités sportives ou manuelles

Certaines activités demandent une contribution des familles.

Pour les activités payantes, les jeunes sont sous la responsabilité du responsable de la structure et des animateurs à partir de l'heure et du lieu fixé pour le rendez-vous et jusqu'à la fin de l'activité.

Pour les autres activités, les jeunes peuvent se présenter pendant le créneau horaire de l'activité, sans inscription préalable, et ils peuvent repartir de ce lieu lorsqu'ils le souhaitent sauf si le responsable légal du jeune en informe la direction. Dans le cas contraire, la direction décline toutes responsabilités lorsque le jeune n'est plus dans les locaux. Une fiche de présence (avec heure d'arrivée et de départ) est tenue par l'animateur du local.

- L'encadrement :

L'Accueil Jeunes de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire est dirigé par un directeur, diplômé du BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des sports) option Loisirs tout public.
Les animateurs et intervenants qui encadrent les jeunes lors des animations, sorties ou autres sont diplômés d'état.

le 10 août 2018	Le Vice-Président ENFANCE/ JEUNESSE Bernard ESPUGNA
	Bernard ESPUGNA Vice-Président Enfance, Jeunesse, Scolaire Communauté de Communes des Terres du Val de Loire